

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 2023 - 106 du 30 mars 2023

Portant nomination du directeur de la logistique et
du matériel de la direction générale de l'école de
génie travaux.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 15 - 2013 du 18 juillet 2013 portant création de l'école de
génie travaux ;


DGRH/MDN

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des
militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et
organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2014-595 du 3 novembre 2014 portant approbation des
statuts de l'école de génie travaux ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination
des membres du Gouvernement.

- 2 -
DECRETE :

Article premier : Le lieutenant-colonel **MAZONGA NGUIMBI René** est nommé directeur de la logistique et du matériel de la direction générale de l'école de génie travaux.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2023 - 106 Fait à Brazzaville, le 30 mars 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement, Le ministre de la défense nationale,



Anatole Collinet MAKOSSO.



Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.